

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

 **Saint-Christo-en-Jarez**
Commune de Saint-Etienne Métropole

APPROBATION : 03/10/2019
MODIFICATION :



Plan Local d'Urbanisme

Mémoire
des annexes sanitaires



Sommaire

Sommaire	3
1- Généralités	5
1-1- Situation géographique et démographique	5
1-2- Le climat	5
1-3- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	5
1-4- Le PLU et les possibilités de construire	6
2- Alimentation en eau potable	7
2-1- La ressource	7
2-2- La production et la consommation	7
3- L'assainissement	11
3-1- Généralités	11
3-1-1- L'assainissement collectif	12
3-1-2- L'assainissement non collectif (A.N.C.)	12
3-2- Bassin versant Furan-Coise	13
3-2-1- Population desservie	14
3-2-2- Réseau de collecte et de transport des eaux usées	14
3-2-3- Ouvrages sur réseau	14
3-2-4- Traitement des eaux usées	15
3-2-5- L'assainissement non collectif	15
3-3- Schéma directeur assainissement	17
3-4- Zonage assainissement	18
3-5- Gestion des eaux usées sur la commune	18
3-6- Schéma directeur eaux pluviales	19
3-7- Zonage eaux pluviales	20
4- Ordures ménagères	22
4-1- La compétence et objectifs	22
4-2- La collecte	23
4-3- Les déchèteries	23



1- Généralités

1-1- Situation géographique et démographique

La commune de St-Christo-en-Jarez est une commune située dans le département de la Loire, à environ 20 kilomètres de Saint-Etienne et fait partie de la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Elle est localisée dans les Monts du Lyonnais.

Au 1^{er} janvier 2013, sa population est de 1 855 habitants (données issues du recensement de 2010).

L'habitat se situe principalement au niveau du bourg. En dehors de cette zone, il est réparti sur le territoire communal qui compte environ depuis les origines 76 hameaux et certains de ces hameaux, se sont développés : exemple Maison Neuve, Thiollière, Vieil Albuzy, Borgia. La superficie de la commune est 2 212 hectares.

L'altitude de la commune varie de 520 mètres à la Chadelière à 877 mètres point culminant au Bois de la Cure, l'altitude moyenne atteignant presque 800 mètres.

Elle est traversée par la rivière de l'Onzon, qui se jette dans le Furan en direction de la Loire, versant Loire Bretagne et par le Langonand, qui se jette dans le Gier, en direction du Rhône, côte bassin méditerranéen (RMC).

La population a sensiblement augmenté depuis 1999 à ce jour.

Population de 1999 : 1 363 habitants

Population de 2013 : 1855 habitants, soit 492 habitants, soit 36,09 % d'augmentation.

1-2- Le climat

La commune de Saint-Christo-en-Jarez est située en bordure de la plaine du Forez et présente un climat d'allure continentale.

1-3- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le territoire de Saint-Christo-en-Jarez se caractérise par la présence de plusieurs périmètres de protection des milieux naturels.

Trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 :
- Le Crêt Saint Georges

- Bocage et paysages agricoles de Marcenod et Saint Christo-en- Jarez
- Le Couzon

Une ZNIEFF de type 2 correspondant au versant occidental des Monts du Lyonnais avec un intérêt paysager et animalier (rapaces).

14- Le PLU et les possibilités de construire

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont :

- Permettre un développement urbain harmonieux dans un souci d'économie d'espace ;
- Favoriser la mixité sociale et la diversité de l'habitat ;
- Admettre un développement durable du territoire et préserver les atouts naturels ;
- Maintenir et développer le tissu économique local ;
- Développer les équipements numériques.

2- Alimentation en eau potable

2-1- La ressource

La commune de Saint-Christo-en-Jarez adhère au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier depuis le 01/01/2008.

La totalité de la production est issue de la nappe phréatique du Rhône qui accompagne le fleuve tout au long de son parcours. Les alluvions, constitués de sable, graviers et galets, épurent naturellement l'eau qui s'infiltre à partir du fleuve.

Le point de puisage se situe sur l'île du Grand Gravier sur la commune de Grigny (Rhône).

L'eau produite est d'excellente qualité et n'est chlorée par la suite que pour garantir sa potentialité tout au long de son parcours, du captage jusqu'aux robinets des consommateurs. Des périmètres de protection ont été définis par arrêté préfectoral. Trois périmètres (immédiat, rapproché et éloigné) garantissent la sécurité du site de captage.

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation qui a débuté le 01/04/2010 le contrôle et la surveillance du champ captant ont été renforcés. Les ressources du Syndicat sont sécurisées par des interconnexions avec le SMEP Rhône-Sud et le SMEP Saône-Turdine. Des piézomètres ont été installés en périphérie de la zone de captage afin de détecter plus rapidement toute éventuelle pollution provenant de l'extérieur du champ captant. Des mesures en continu (PH, conductivité) et des prélèvements ponctuels (1 fois par semaine) permettent de s'assurer la performance de la bonne qualité de l'eau de la nappe.

La gestion du service public de l'eau potable est assurée par la Lyonnaise des Eaux (SUEZ).

2-2- La production et la consommation

	Volumes produits	Volumes facturés par le syndicat	Consommation Moyenne/abonné
2013	5 166 492 m ³	3 293 605 m ³	87 m3
2014	5 172 119 m ³	3 459 617 m ³	89 m3
2015	5 586 233 m ³	3 514 848 m ³	89m3
2016	5 122 476 m ³	3 620 218 m ³	94 m ³

La consommation facturée moyenne par abonné sur le syndicat est de 94 m³ en 2016 et de 89 m³ par an en 2014 et 2015.

	Abonnés sur le syndicat
2013	31 747
2014	32 192
2015	32 522
2016	32 517(*)

(*) dont 748 sur la seule commune de Saint-Christo-en-Jarez

Le linéaire de canalisation sur le Syndicat est de 2 085 km dont 51,33 km sur la seule commune de St-Christo-en-Jarez.

Les possibilités d'alimentation en eau potable

Un rapport diagnostic du réseau d'eau potable a été réalisé en 2005 par le cabinet d'étude SAFEGE. A cette époque, la commune était desservie par des sources gérées dans le cadre d'un syndicat intercommunal associant la commune de Saint-Christo-en-Jarez à celle de Valfleury. Depuis, le syndicat a été dissous et les deux communes adhèrent au Syndicat des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

La ressource en eau est donc suffisante et en partie sécurisée et est à même de permettre le développement communal.

L'étude diagnostic démontrait que le réseau d'eau potable était correctement dimensionné pour assurer les conditions de distribution satisfaisante en situation actuelle et future.

La structure d'alimentation en eau potable a néanmoins été renforcée en 2012 et peut permettre une densification de l'urbanisation, notamment dans le bourg, situé à proximité immédiate (cf. plan ci-dessous).

Le service ne dispose pas du schéma de distribution prévu à l'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

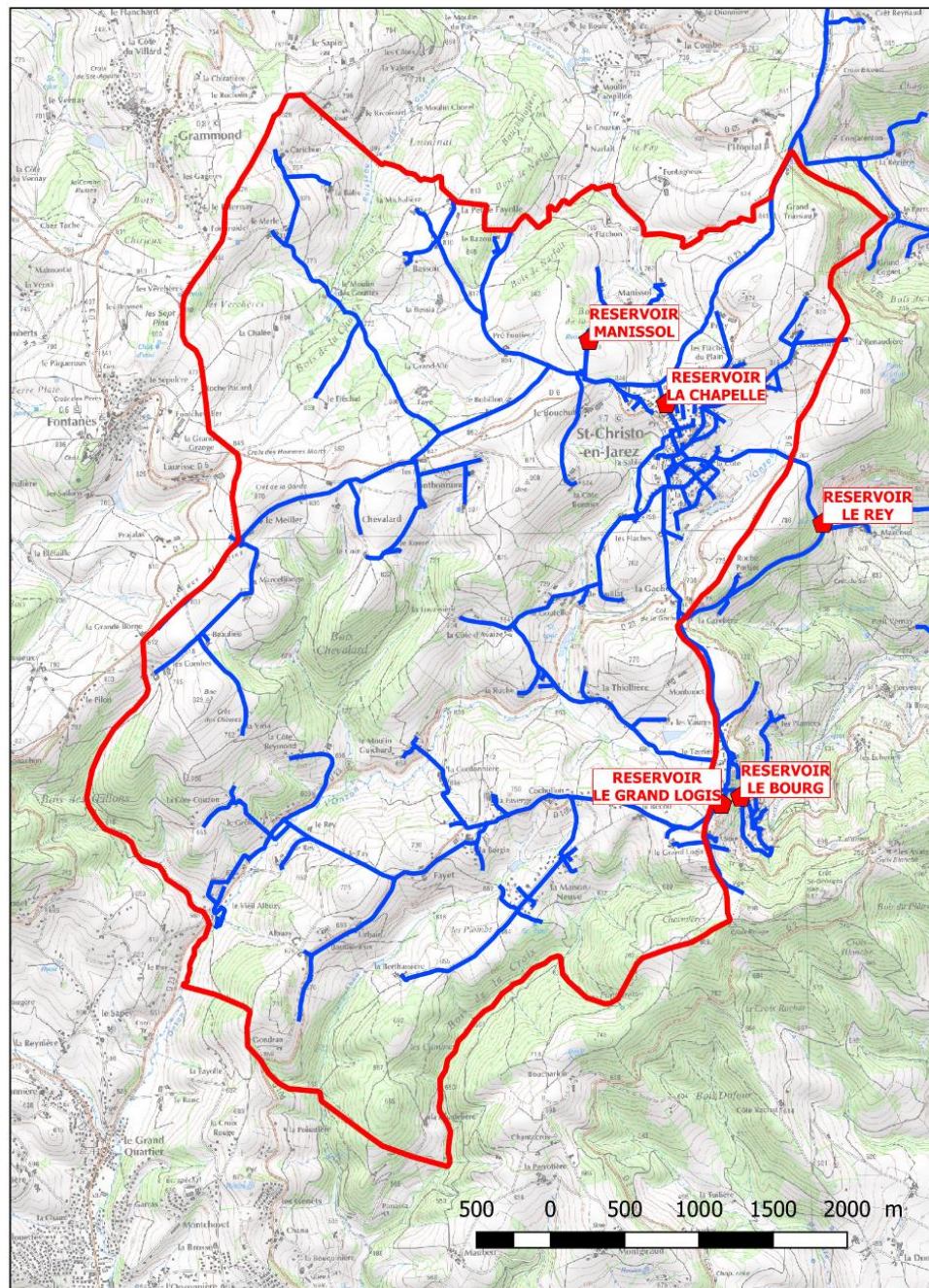
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le service de Défense Extérieure Contre l'Incendie est assuré par 53 équipements :

- 20 poteaux incendie Ø 65 (assurant un débit supérieur à 30 m³/h mais inférieur à 60 m³/h)
- 14 poteaux incendie Ø 100 (11 assurent un débit supérieur à 60 m³/h, 1 un débit de 30 m³/h, 2 ne sont pas aux normes)
- 12 puisards (capacité inconnue)
- 6 points d'aspiration (capacité inconnue)
- 1 citerne (capacité inconnue)

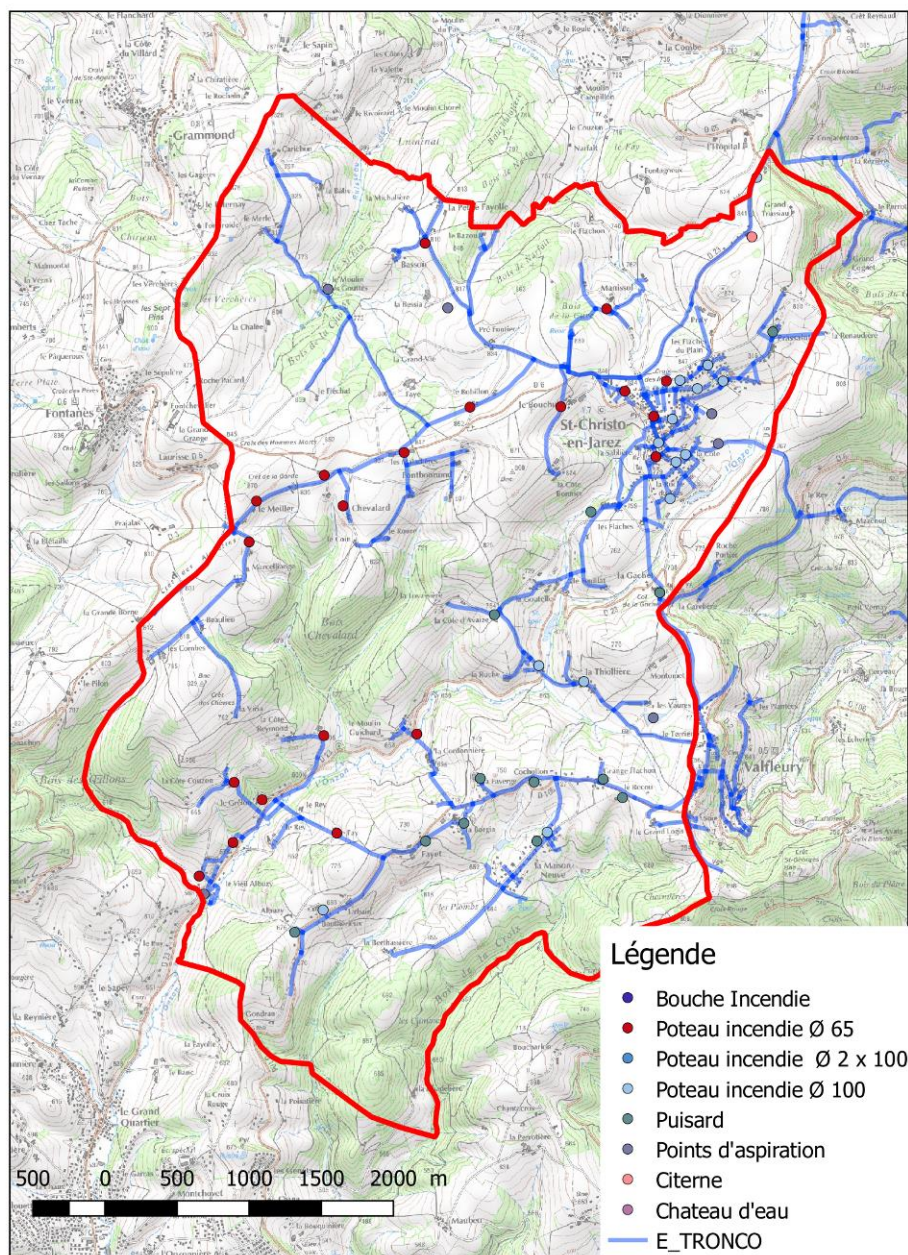
SAINT-CHRISTO EN JAREZ

Plan du réseau d'eau potable



SAINT-CHRISTO EN JAREZ

Défense Extérieure Contre l'Incendie



3- L'assainissement

3-1- Généralités

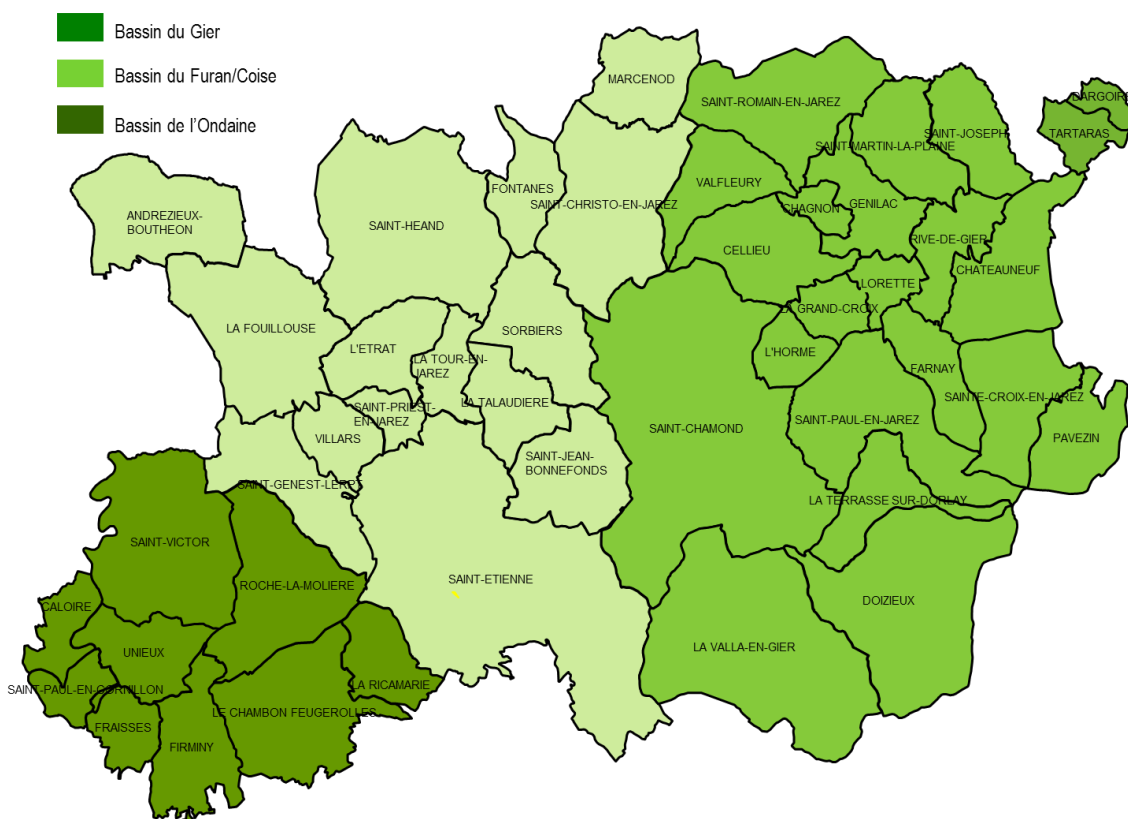
La commune de Saint-Christo-en-Jarez fait partie de Saint-Etienne Métropole qui exerce depuis le 1^{er} janvier 2011 la compétence « assainissement » collectif et non collectif en lieu et place de ses 45 communes membres (à fin 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 8 nouvelles communes ont rejoint la collectivité dans le cadre du Schéma Directeur de Coopération Intercommunale.

Saint-Etienne Métropole (SEM) a lancé en 2013 un Schéma Directeur d'Assainissement et d'Eaux Pluviales pour notamment répondre de façon coordonnée sur l'ensemble du territoire métropolitain aux objectifs réglementaires concernant la qualité des eaux, la gestion des eaux pluviales, en cohérence avec les contrats de rivières.

Trois bassins versants sont présents sur le territoire :

- Bassin versant du Furan/Coise (dont fait partie Saint-Christo-en-Jarez) ;
- Bassin versant du Gier ;
- Bassin versant de l'Ondaine.



3-1-1- L'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif recouvre plusieurs activités : la collecte des effluents, leur transport et leur traitement avant le rejet des eaux au milieu naturel, ainsi que le traitement des boues produites par l'épuration des eaux usées et leur élimination.

A fin 2016, le service comptait 179 920 abonnés pour plus de 16,52 millions de mètres cubes assujettis.

1 769 km de réseaux de collecte des eaux usées ont été recensés sur le territoire dont 820 km en unitaire.

Saint-Etienne Métropole dispose de 29 stations d'épuration d'une capacité totale d'environ 392 000 équivalents-habitants (EH).

Trois autres stations sont présentes sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et gérées par des syndicats. La capacité totale de traitement sur le territoire de Saint-Etienne Métropole est ainsi évaluée à 566 000 EH.

Ces installations de collecte et de traitement sont exploitées en régie (directe ou externalisée par recours à des marchés de prestations de services) en majorité ou par des délégataires de services publics (affermage ou concession).

Le réseau d'assainissement de Saint-Christo-en-Jarez est géré en régie. La commune disposait de 3 stations d'épuration. On compte aujourd'hui plus que 2 STEP, celle de Thiollière est supprimée suite aux travaux réalisés sur celle du Bourg.

Saint-Etienne Métropole a approuvé le règlement du service d'assainissement collectif lors de la séance du conseil communautaire du 10 décembre 2012.

3-1-2- L'assainissement non collectif (A.N.C.)

Les systèmes d'assainissement non collectif (ou assainissement autonome ou individuel) sont ainsi définis : « *tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement* ».

Une installation relève de l'assainissement collectif ou de l'assainissement non collectif en fonction de l'existence ou non d'une obligation de raccordement à un réseau public.

A fin 2016, Saint-Etienne Métropole compte 5 822 installations d'assainissement non collectif.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service public industriel et commercial qui a pour mission de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation ;

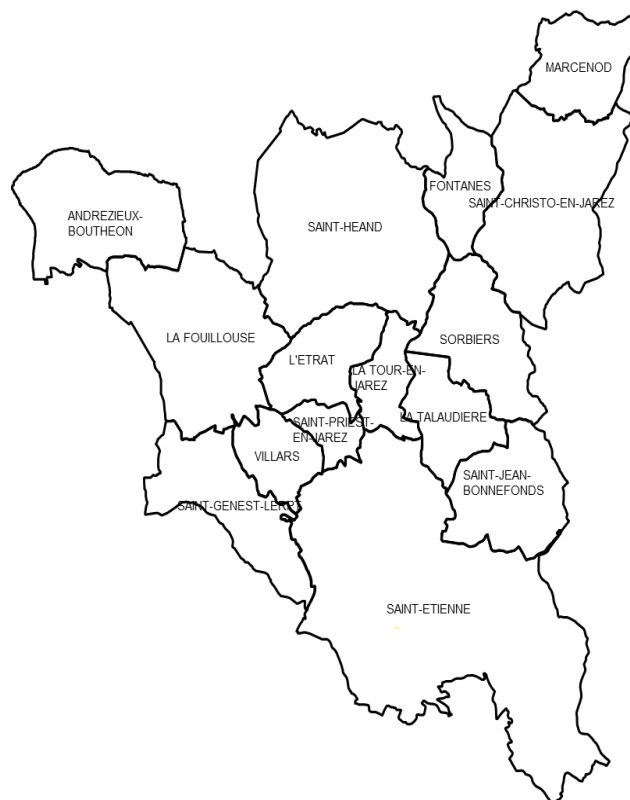
- Effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif :
 - vérification de la conception et de l'implantation d'une installation, et de bonne exécution des installations réalisées ou réhabilitées ;
 - diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les installations existantes établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

Le SPANC est géré en régie pour 49 communes du territoire. Les communes de St-Galmier, Chamboeuf, La Gimond et St-Bonnet-les-Oules sont gérées par le SIMA COISE.

Saint-Etienne Métropole a approuvé le règlement du service d'assainissement non collectif lors de la séance du conseil communautaire du 10 décembre 2012. Ce règlement concerne les communes dont l'ANC est géré en régie par la Communauté Urbaine.

3-2- Bassin versant Furan-Coise

Le bassin versant Furan-Coise comprend 15 communes de Saint-Etienne Métropole. Bien qu'administrativement rattachée à la commune de Saint-Etienne, l'enclave de Saint-Victor-sur-Loire est intégrée au bassin versant de l'Ondaine pour des raisons géographiques.



3-2-1- Population desservie

Le bassin versant Furan-Coise est le plus peuplé de l'agglomération. Sur l'année 2016, il représente :

- 241 421 habitants (y compris Saint-Victor-sur-Loire) selon le recensement INSEE 2014 ;
- 115 278 abonnés au service d'assainissement collectif ;
- 10 800 881 m³ facturés.

Pour SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ :

Communes	Abonnés			Volumes facturés (m ³)		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Saint-Christo-en-Jarez	475	512	529	37 481	40 520	34 599

3-2-2- Réseau de collecte et de transport des eaux usées

Longueur totale du réseau de collecte des eaux usées : **923 km**

- dont 434 km de réseau de type unitaire ;
- dont 489 km de réseau de type séparatif eaux usées.

A titre indicatif, 536 km de réseau séparatif de collecte des eaux pluviales ont été recensés sur le bassin.

3-2-3- Ouvrages sur réseau

Nombre de postes de relèvement : 49

Nombre de déversoirs d'orage recensés : 287

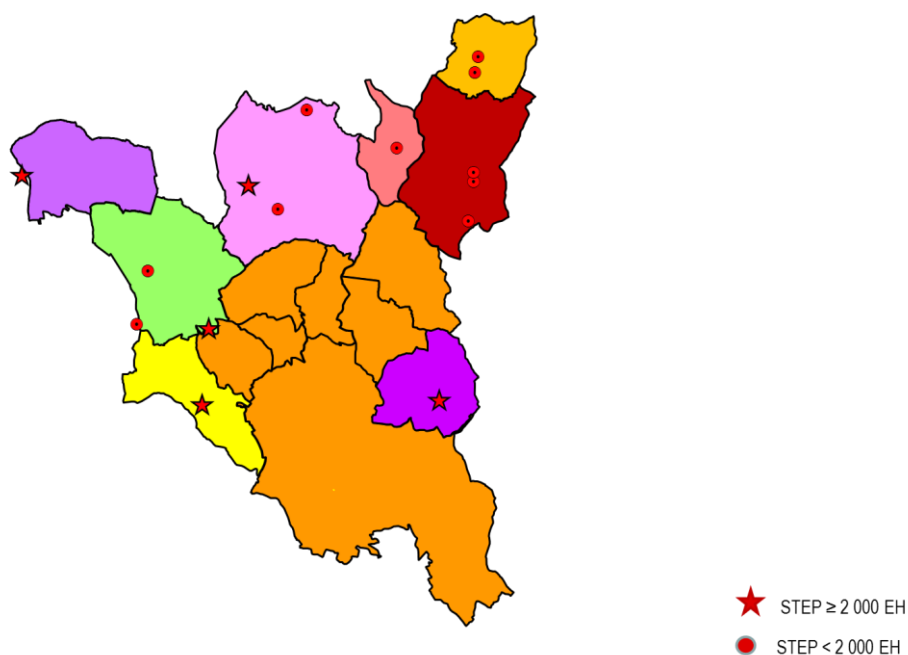
- dont au moins 249 sont situés sur des tronçons destinés à collecter une charge brute de pollution organique inférieure à 2 000 équivalents habitants (EH) ;
- dont au moins 25 situés sur des tronçons destinés à collecter une charge brute de pollution organique comprise entre 2000 et 10 000 EH ;
- dont au moins 13 sont situés sur des tronçons par lesquels transite une charge de pollution supérieure à 10 000 EH.

Pour SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ :

Commune	Linéaire de réseau de collecte (ml)				Postes de relèvement/ refoulement	Nombre de déversoirs d'orage			
	Total eaux usées	Unitaire	Séparatif eaux usées	Séparatif pluvial		Total	< 2000 EH	Entre 2 000 et 10 000 EH	> 10 000 EH
Saint-Christo-en-Jarez	14 518	8 647	5 871	103	2	7	7		

3-2-4 Traitement des eaux usées

15 stations d'épuration sont situées sur le bassin Furan-Coise, pour une capacité totale de 353 560 équivalents habitants.



La station d'épuration d'Andrézieux-Bouthéon, gérée par le Syndicat Mixte des Trois Ponts, reçoit également les eaux usées des communes de Bonson et Saint-Just Saint-Rambert.

Les capacités nominales sont données, ci-après, par ordre de taille.

Pour Saint-Christo-en-Jarez :

Commune	Nom	Type	Capacité			Milieu récepteur
			Equivalent habitants	Hydraulique (en m ³ /j)	DBO ⁵ (en kg/j)	
St-Christo-en-Jarez	Bourg	Lagunage	630	105	38	L'Onzon
St-Christo-en-Jarez	Borgia	Lit bactérien	300	45	18	Le Gier
St-Christo-en-Jarez	La Roche	Filtre à sable	90	14	5	L'Onzon

3-2-5 L'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- dans un premier temps, le service effectue un état des lieux des ouvrages. C'est le diagnostic initial de bon fonctionnement et d'entretien. Il consiste à vérifier l'efficacité du traitement au regard de la salubrité publique et de l'environnement. Il permet également de donner des conseils d'entretien (fréquences des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement...).
- dans un second temps, le service assure périodiquement le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien, lequel permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il permet également de vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.

Le service assure :

- Le conseil aux usagers pour l'entretien, la réalisation, la mise aux normes des installations d'ANC ;
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est-à-dire le contrôle de conception, implantation et exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ;
- Le montage des dossiers d'aides financières des Agences de l'eau (AELB).

Le SPANC n'est pas maître d'ouvrage pour la réalisation de prestations d'entretien, de travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations.

Les installations contrôlées recevant des avis des services sont classées selon quatre rubriques pour les non-conformités :

- NC - P0 : Non conforme - Absence d'installation ; travaux à réaliser dans les meilleurs délais
- NC - P1 : Non conforme - Présence d'un risque sanitaire et/ou environnemental ; travaux à réaliser sous 4 ans (sauf 1 an si vente)
- NC - P2 : Non conforme - Absence de risque sanitaire et/ou environnemental ; travaux obligatoires à réaliser mais sans délai (sauf 1 an si vente)
- NC - P3 : Non conforme - Recommandations pour améliorer le fonctionnement et/ou l'entretien de l'installation

Les installations conformes font partie de la rubrique P4.

Bilan bassin versant du Furan	Total usagers	Classification					
		P0	P1	P2	P3	P4	Autre
Saint-Christo-en-Jarez	246	17	49	105	39	24	12

Le diagnostic assainissement réalisé par IRH en 2014 avait conclu que d'une manière générale, les sols de la commune de Saint-Christo-en-Jarez étaient peu favorables à l'assainissement autonome (infiltration), notamment en raison de la faible perméabilité des terrains, de la faible profondeur du substratum rocheux. L'épuration des eaux usées à la

parcelle nécessite donc la mise en place de dispositifs à sols reconstitués et l'évacuation de l'effluent traité par des fossés existants ou à créer.

Une étude pédologique à la parcelle sera nécessaire avant le choix du dispositif d'assainissement autonome à installer.

Taux de conformité des dispositifs d'ANC

Il s'agit du rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à fin 2016 (P4 + P3 + P2), et le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service.

TAUX DE CONFORMITE : 72%

3-3- Schéma directeur assainissement

Ce schéma constitue un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations sur le territoire vis-à-vis de l'assainissement pour les années 2016 à 2030.

Les grandes orientations d'aménagement proposées sont les suivantes :

Orientations d'aménagement Saint-Etienne Métropole	Pour SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ
- Suppression des rejets directs d'eaux usées aux milieux naturels	Amélioration de l'exploitation d'un DO
- Diminution du nombre de déversoirs d'orage	Sans objet
- Diminution des Eaux Claires Parasites Permanentes	Sans objet
- Diminution des surfaces actives raccordées	Sans objet
- Limitation des surverses par temps de pluie	Sans objet
- Amélioration du fonctionnement des stations d'épuration	Réhabilitation de la STEP du bourg et de la STEP La Roche
- Amélioration du diagnostic permanent	Sans objet
- Travaux complémentaires	Réhabilitation des collecteurs de transfert
- Investigations complémentaires	levés topographiques ponctuels
- Proposition d'études supplémentaires spécifiques	Sans objet

3-4 Zonage assainissement

L'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales stipule que « les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique [...] :

- 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- 2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif »

Suite au Schéma Directeur d'Assainissement et en lien avec la démarche de révision du PLU de la commune de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, un projet de zonage d'assainissement a été élaboré (voir plan projet en PJ) qui fera l'objet prochainement d'une enquête publique regroupant plusieurs communes de Saint-Etienne Métropole.

Le zonage d'assainissement sera intégré par la suite dans les annexes sanitaires après l'enquête publique.

3-5 Gestion des eaux usées sur la commune

Les eaux usées de la commune de Saint Christo en Jarez ont été traitées jusqu'en septembre 2019 par trois stations d'épuration :

- La station du Bourg (traitement de type lagunage) ;
- La station « La Roche » (traitement de type filtre à sable) ;
- La station « Maisonneuve » (traitement de type lit bactérien).

Après traitement, les effluents des deux premières stations se rejettent dans la rivière Onzon (bassin versant du Furan) et les effluents de la station Maisonneuve se rejettent dans la rivière Le Langonand (bassin versant Gier).

Les stations du Bourg et de la Roche ne présentaient pas des fonctionnements satisfaisants. En effet, la station du Bourg a été diagnostiquée en surcharge organique avec une capacité nominale atteinte en termes de charge organique. Le filtre de la station de la Roche est colmaté avec des concentrations mesurées en sortie non conformes.

Ces deux stations ne permettant pas d'assurer un bon traitement des eaux usées, Saint-Etienne Métropole a créé une nouvelle unité de traitement regroupant les effluents des deux stations (Bourg et Roche).

Les effluents de la station de la Roche sont interceptés et remontés à la station du Bourg via un poste de refoulement adapté.

Les deux aménagements sont réalisés en lieu et place de l'existant (à savoir vers les bassins de lagunage pour la station du Bourg et sur le site du filtre à sable existant pour le poste de refoulement au lieu-dit la Roche).

La station est de type « boues activées » de capacité nominale 1500 équivalent habitants.

Le SDAGE Loire-Bretagne impose aux stations d'épuration d'une capacité comprise entre 2000 et 10 000 EH une norme de rejet pour le phosphore total de 2 mg/l en moyenne annuelle.

Les performances exigées pour la nouvelle station du Bourg seront meilleures que celles du SDAGE, en particulier pour le phosphore, et doivent respecter les valeurs ci-après :

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5	25 mg/l	Ou 80%
DCO	125 mg/l	Ou 75%
MES	35 mg /l	Ou 90%
NGL	15 mg/l	Ou 70%
Pt	1 mg/l	Et 90%

Ces valeurs devront être respectées jusqu'à un débit de 516 m³/j

Les performances attendues sur les paramètres NGL et Pt s'entendent en moyenne annuelle.

L'amélioration de la performance épuratoire pour le bassin versant répond pleinement aux objectifs du SAGE Loire en Rhone Alpes.

Le projet de réhabilitation de la station de Maisonneuve est inscrit pour 2020, son dimensionnement prend en compte les projections de développement établi dans le projet de PLU.

3-6 Schéma directeur eaux pluviales

L'objectif du schéma directeur eaux pluviales est de définir les stratégies à adopter, en terme de gestion des eaux pluviales, de façon harmonisée sur l'ensemble des trois bassins versants du territoire de la communauté urbaine et cela pour les trois cas de figure suivants :

- en cas de construction d'un nouveau projet. On se trouve alors dans une démarche préventive
- en cas de modification d'aménagements existants. On se trouve également dans une démarche préventive.
- pour résorber les désordres signalés lors des enquêtes menées auprès des communes de Saint-Etienne Métropole. On se trouve alors dans une démarche curative.

Ces règles de gestion des eaux pluviales sont soumises à une enquête publique en cours dans le cadre de l'approbation du zonage pluvial.

Une programmation des travaux a été élaborée en fonction de la hiérarchisation des désordres recensés.

L'utilisation des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales (noues, fossés, chaussées drainantes, structures « réservoir », toitures végétalisées) pour réaliser les volumes de stockage a été privilégiée.

3-7-Zonage eaux pluviales

Le code général des collectivités territoriales impose la délimitation de zones affectées par les écoulements en temps pluie via son article L224-10, rédigé en ces termes :

« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

[...]

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Suite au Schéma Directeur d'Eaux Pluviales et en lien avec la démarche de révision du PLU de la commune de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, un projet de zonage d'Eaux Pluviales a été élaboré (voir plan projet en PJ) qui a fait l'objet d'une enquête publique à l'échelle de Saint-Etienne Métropole fin 2017.

Un des objectifs du zonage pluvial est de mettre en place des règles claires et homogènes de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole, la stratégie retenue étant (de façon synthétique) :

- Pour les nouveaux aménagements : respect d'un débit de fuite de 5 l/s/ha avec un niveau de protection trentennal
- Pour les projets de modification de l'existant : respect d'un débit de fuite de 10 l/s/ha avec un niveau de protection trentennal
- Pour les projets visant à résorber les désordres existants : mise en place de solutions locales de réduction de la vulnérabilité. Sinon, prise en compte d'un débit de fuite de 10 l/s/ha et événement trentennal ou étude détaillée si les montants sont trop élevés.



4- Ordures ménagères

4-1- La compétence et objectifs

Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant prévention, collecte, tri, valorisation et traitement sur l'ensemble de son périmètre.

Le projet de territoire s'articule autour de trois enjeux essentiels :

- Valoriser et réduire les déchets à la source pour réduire les quantités enfouies,
- Améliorer la sécurité des usagers et du personnel,
- Maîtriser les coûts et anticiper la hausse incontournable du coût de traitement.

En termes d'aménagement du territoire, cela se traduit notamment par les objectifs suivants :

- Inciter à la prévention et à la réduction des productions de déchets,
- Renforcer le réseau de déchèteries fixes et mettre en place des déchèteries mobiles,
- Renforcer le maillage d'implantation des points d'apport volontaire destinés à la collecte du verre et des textiles
- Assurer des conditions de desserte par le service de collecte garantissant la sécurité pour les usagers et le personnel de collecte (suppression des points noirs de collecte).

Dans un objectif d'accompagnement des collectivités et d'amélioration du service, Saint-Etienne Métropole a réalisé :

- un guide technique de préconisation des déchets ménagers et assimilés qui donne un certain nombre de conseils techniques en matière d'aménagement (implantation, accessibilité, etc.).
- Une étude répertoriant l'ensemble des contraintes d'accessibilité (points noirs) rencontrés en matière de collecte en porte à porte des déchets ménagers sur son territoire.

15 points noirs ont été recensés dont 2 marches-arrières. A ce jour, il ne reste que 3 points noirs à résorber sur la commune :

Type de point noir	Nombre	Nom de la rue
Marche-arrière	1	Chemin de la source
Collecte bilatérale	2	Praly Route de Marcenod
Total	3	

Le PLU, au travers des choix qu'il opère, permet à son niveau de concourir à une meilleure gestion et une amélioration des conditions de ramassage des déchets ménagers.

Saint-Etienne Métropole édite régulièrement des informations concernant le service gestion des déchets ménagers. Elles sont régulièrement mises à jour sur son site internet (localisation des points d'apports volontaires, horaires des déchèteries, jours de collecte...).

42- La collecte

Le Code de l'environnement définit le déchet ménager comme tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.

Sur la commune de Saint-Christo-en-Jarez, la collecte est organisée par Saint-Etienne Métropole de la façon suivante :

- Les ordures ménagères et le tri sélectif sont actuellement collectés en prestation de service,
- La collecte se fait 1 fois par semaine pour le ramassage des ordures ménagères et 1 fois tous les 15 jours pour le sélectif (papiers et emballages hors verre),
- Ces deux collectes - ordures ménagères et sélectif - sont réalisées en porte à porte ou en points fixes,
- Saint-Etienne Métropole met à disposition des foyers des sacs pour les ordures ménagères et le sélectif. Des bacs roulants sont présents sur les points fixes (7 bacs ordures ménagères et 76 bacs pour le sélectif).

Collecte en porte à porte – données annuelles (en tonnes)

	Ordures Ménagères	Collecte Sélective (emballages et papier hors verre)
Année 2015	310	65
Année 2016	298	70

- la collecte du verre est réalisée en point d'apport volontaire. 9 points sont à ce jour en place sur la commune.

Collecte en point d'apport volontaire – données annuelles (en tonnes)

	Verre
Année 2015	61
Année 2016	57

- la collecte du textile est réalisée en conteneur point d'apport volontaire. 1 point est à ce jour en place sur la commune.

43- Les déchèteries

Saint-Etienne Métropole dispose d'un réseau de 13 déchèteries.

Il est très apprécié de la population et permet, de par la logique multifilière, la valorisation des déchets.

Les sites les plus proches de Saint-Christo-en-Jarez sont la déchèterie de Saint-Héand et celle de Saint-Jean-Bonnefonds.

Horaire de la déchèterie de Saint-Jean-Bonnefonds :

Saisons	Lundi	Mardi au vendredi	Samedi	Dimanche
Horaires d'hiver (Du 1er Novembre au 31 Mars)	14h00-18h00	10h00-12h00 14h00-18h00	9h30-12h00 14h00-18h00	9h30-12h00 Fermée l'après-midi
Horaires d'été (Du 1er Avril au 31 Octobre)	14h00-19h00	10h00-12h00 14h00-19h00	9h30-12h00 14h00-19h00	9h30-12h00 Fermée l'après-midi

Horaire de la déchèterie de Saint-Héand :

Saisons	Lundi	Mardi	Du mercredi au vendredi	Samedi	Dimanche
Horaires d'hiver (Du 1er Novembre au 31 Mars)	Fermée	10h00-12h00 14h00-18h00	Fermée les matins 14h00-18h00	9h30-12h00 14h00-18h00	9h30-12h00 Fermée l'après-midi
Horaires d'été (Du 1er Avril au 31 Octobre)	Fermée	10h00-12h00 14h00-19h00	Fermée les matins 14h00-19h00	9h30-12h00 14h00-19h00	9h30-12h00 Fermée l'après-midi

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

C'est un équipement destiné et réservé uniquement aux apports des particuliers. Ces derniers ont un accès gratuit et leurs dépôts ne sont pas limités en volume.

Depuis 2013, un service de déchèteries mobiles rurales est développé sur Saint-Etienne Métropole pour prendre en charge les déchets générés par les administrés des communes les plus éloignées du réseau de déchèteries fixes de Saint-Etienne Métropole. Saint-Christo-en-Jarez accueille une fois par an cet équipement.





46 rue de la télématique
BP 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com